

# Règlement du concours de discours 2018

## **Article 1**

Les lycées français de la zone Europe centrale et orientale organisent un « Concours de Discours et de Rhétorique » ouvert aux classes de CM2, 4<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> des établissements de l'AEFE (français et franco- allemands).

## **Article 2**

La participation à ce concours est gratuite.

## **Article 3**

Chaque établissement inscrit peut présenter plusieurs candidats par niveau sous réserve des capacités d'accueil du lycée organisateur. Chaque établissement a toute latitude dans l'organisation de la présélection de ses candidats pour le concours.

Chaque établissement communique le nombre des participants pour le 26 janvier 2018 au proviseur de l'établissement organisateur et au directeur de l'école primaire ([proviseur.savall@lfz.ch](mailto:proviseur.savall@lfz.ch) et [directeur.primaire@lfz.ch](mailto:directeur.primaire@lfz.ch)).

## **Article 4**

Le concours a lieu le jeudi 17 mai 2018 au Lycée Marie Curie de Zurich.

## **Article 5**

Ce concours s'inscrit dans une démarche pédagogique spécifique de travail sur l'argumentation et la promotion de l'oral. Il vise aussi à promouvoir l'éducation à la citoyenneté, l'ouverture de l'établissement sur son environnement, ainsi qu'à créer un moment fort dans la vie du lycée et du réseau AEFE.

## **Article 6**

Chaque candidat doit prononcer un discours devant un public et un jury issu de la communauté scolaire élargie à des invités extérieurs. Les thèmes de discours sont libres. La durée des interventions est limitée à 3 minutes par candidat pour les élèves de CM2, à 4 minutes pour les candidats de 4-ième, et à 6 minutes pour les candidats de 2<sup>nde</sup>.

## **Article 7**

Le discours ne peut pas faire l'apologie de discriminations d'aucune sorte. Il ne peut porter sur une personne nommément citée de l'entourage immédiat du candidat. Il doit respecter l'intégrité physique et morale des personnes de son environnement. Plus généralement, il ne peut revêtir aucun caractère injurieux.

## **Article 8**

Le discours doit refléter la réflexion personnelle du participant. Tout emprunt, y compris minime, à des textes littéraires, des sketchs, des chansons, des discours d'autrui, des articles de presse, ..., doit être explicitement cité. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification du candidat.

## **Article 9**

Chacun des trois jurys (CM2 / 4<sup>ème</sup> / 2<sup>nde</sup>) est composé de 6 membres :

- 3 adultes : enseignants et personnalités extérieures au système scolaire mais habilitées, de par leur expérience professionnelle, à pouvoir évaluer de manière impartiale et rigoureuse les prestations des candidats.
- 3 élèves du lycée Marie Curie de Zürich: 3 élèves de 5<sup>ème</sup> pour l'épreuve de CM2, 3 élèves de seconde pour l'épreuve de 4<sup>ème</sup> et 3 élèves de 1<sup>ère</sup> pour les candidats de 2<sup>nd</sup>. Les élèves membres du jury ne peuvent avoir aucun lien de parenté avec les participants du lycée Marie Curie de Zürich.

## **Article 10**

Chaque membre du jury devra attribuer une note sur 20 ou 21 points (élèves de seconde) en considérant le barème suivant :

- **Critère 1 : mise en action du discours** (théâtralité, gestes associés à la parole, regard, voix, diction, ton et variation, volume de la voix, débit, modulation, aisance, mimique du visage, capacité à prendre en compte les réactions éventuelles du public...).
- **Critère 2 : la qualité de la relation avec le public** (conviction, émotion transmise, ...).
- **Critère 3 : la qualité du contenu et de l'expression du discours** (thèse clairement posée, compréhensible ou accessible, présence d'une progression et d'une orientation claire, arguments développés...).

(Voir grille d'évaluation)

## **Article 11**

Les 3 meilleurs discours par niveau se verront attribuer un prix. Tous les participants au concours recevront un diplôme attestant de leur participation et une récompense.

**Nom et cachet de l'établissement participant :**

**Signature et cachet du chef d'établissement :**

**Ce document est à retourner au Lycée Marie Curie de Zürich au moment de l'inscription des élèves. Les cachets et signature valent acceptation du présent règlement.**